

Cour d'appel : VERSAILLES	CDAD des Yvelines	TJ : VERSAILLES
Autres TJ : NEANT		Population : 1 463 091 habitants (source INSEE, janvier 2020)
	Tél. : 01.39.07.38.03 Adresse : Tribunal Judiciaire de Versailles 5 place André Mignot 78000 VERSAILLES Courriel : cdad-yvelines@justice.fr Site internet : www.cdad-yvelines.justice.fr	2 MJD : - MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines (2 sites : Trappes et Guyancourt) - MJD du Val de Seine (1 site : Les Mureaux)
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'Oise CDAD des Hauts de Seine CDAD de l'Eure et Loir	Date de la convention initiale : 01/08/2001 Date du dernier renouvellement : 27/09/2013	Président : Christophe MACKOWIAK Bertrand MENAY (depuis le 04/01/2021) Tél. : 01.39.07.36.04 Courriel : p.tj-versailles@justice.fr
MDPAAD : Coline LEGEAY Tél. : 01.39.49.67.04 Courriel : coline.legeay@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire général : André SINIGAGLIA Tél. : 01.39.07.38.03 Courriel : andre.sinigaglia@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport :

André SINIGAGLIA

Secrétaire général du CDAD des Yvelines

Tribunal Judiciaire de Versailles

5 place André Mignot 78000 VERSAILLES

Tél : 01.39.07.38.03 Mail : cdad-yvelines@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	01/08/2001
Date d'approbation	08/10/2001
Date de publication	17/10/2001
Durée	10 ans
Comptabilité	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	01/08/2001
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention initiale)</i>	

1.1.2 Renouvellements de conventions

Date de signature du renouvellement de la convention initiale	13/09/2011
Date d'approbation	29/11/2011
Date de publication	07/12/2011
Durée	10 ans
Comptabilité	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	13/09/2011
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	
Date d'approbation	
Date de publication	
Durée <i>(si modification par rapport à la convention modifiée)</i>	
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention modifiée)</i>	

Date de signature du renouvellement de la convention	27/09/2013
Date d'approbation	05/11/2013
Date de publication	10/12/2013
Durée	10 ans
Comptabilité	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	27/09/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	28/11/18
Date d'approbation	28/11/18
Date de publication	18/01/19
Durée <i>(si modification par rapport à la convention modifiée)</i>	5 ans (à l'expiration de la convention de 2013)
Comptabilité <i>(si modification par rapport à la convention modifiée)</i>	

1.2 Composition du CDAD

1.2.1 Membres de droit

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	le Préfet des Yvelines
- le président du TJ du chef-lieu du département,	le Président du TJ de Versailles
- et le procureur de la République près ce TJ	le Procureur de la République près ledit tribunal
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le département des Yvelines
L'association départementale des maires	L'association départementale des maires des Yvelines
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'ordre des avocats du barreau de Versailles
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau
La chambre départementale des huissiers de justice	La Chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines
La chambre départementale des notaires	La Chambre interdépartementale des notaires de Versailles
L'association	L'Union départementale des associations familiales (UDAF 78)

1.2.2 Membres associés

La région Île de France (Conseiller Régional)
La protection judiciaire de la jeunesse (Directeur territoriale)
Les services d'insertion et de probation (Directeur régionale adjoint)
L'association CIDFF 78 (Président ou directeur de l'association)
L'association DIRE (Président ou directeur de l'association)
L'association SOS Victimes 78 - France Victimes 78 (Président ou directeur de l'association)
L'association APME 78 (Président ou directeur de l'association)
L'association Centre Yvelines Médiation (Président ou directeur de l'association)

1.2.3 Personnes qualifiées

Néant

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunions de l'assemblée générale

Dates	Ordre du jour
02/12/2020	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2019- Rappel du maillage territorial des structures de l'accès au droit des Yvelines et la labellisation des France Services- Évolution depuis 2015 de la fréquentation des structures de l'accès au droit des Yvelines- Bilan 2019 de l'activité des structures de l'accès au droit des Yvelines- Bilan du 1^{er} semestre 2020 de l'activité des structures de l'accès au droit des Yvelines- Bilan des actions menées en 2020<ul style="list-style-type: none">• Mise en place du dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative• Actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques »• La continuité du dispositif du point d'accès au droit pénitentiaire• Les dispositifs pour l'accès à l'aide juridictionnelle• Le PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles• La formation des jeunes à la justice et à la citoyenneté et le projet « citoyenneté-tribunal »• La communication du CDAD des Yvelines : le site Internet du CDAD des Yvelines- Projets envisagés en 2021<ul style="list-style-type: none">• Création d'un PAD « jeunes »• Création d'un PAD en milieu psychiatrique- Questions diverses

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

Dates	Ordre du jour
10/03/2020	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019- Approbation des comptes financiers de l'exercice 2019- Adoption du programme d'actions 2020 et vote du budget correspondant (B2)- Questions diverses
02/12/2020	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2020- Adoption du budget rectificatif (B3) pour 2020- Adoption du programme prévisionnel d'actions 2021 et du budget prévisionnel (B1) correspondant- Adoption du plan de contrôle interne budgétaire et comptable- Questions diverses

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire, l'assemblée générale s'est tenue dans sa composition restreinte. Ainsi, seuls les membres de droit et les membres associés du CDAD des Yvelines ont été conviés à cette instance.

Les années précédentes, l'assemblée générale du CDAD des Yvelines a été ouverte à divers acteurs et représentants institutionnels et/ou associatifs (mais sans voix délibérative) en raison de leur intérêt pour l'accès au droit. Il s'agit notamment de la direction du greffe du TJ de Versailles, des directeurs et magistrats responsables des services des juridictions, de la CAF des Yvelines, de l'Académie de Versailles, des responsables des structures d'accès au droit (MJD, PAD et RAD), des délégués du procureur et des responsables de diverses associations œuvrant pour l'accès au droit.

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'aide aux victimes à la cour d'appel de Versailles est présent ou représenté (sans voix délibérative) aux réunions du conseil d'administration comme à celles de l'assemblée générale.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ Eléments généraux :

Concernant les ressources financières, le tableau ci-dessous fait état de l'évolution entre 2019 et 2020 :

Financiers CDAD 78	2019	%	2020	%	Ecart
Ministère de la Justice	198 000 €	94,24	205 000 €	93,99	7 000 €
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	8 000 €	3,81	5 000 €	2,29	-3 000 €
Département des Yvelines	4 000 €	1,90	8 000 €	3,67	4 000 €
Agence du service civique	100 €	0,05	100 €	0,05	0 €
Autres produits divers	4,87 €	0,002	6,24 €	0,003	1,37 €
TOTAL ressources financières	210 104,87 €	100,00	218 106,24 €	100	8 001,37 €

Le ministère de la justice est le financeur principal puisque sa subvention représente 94 % du budget en 2020. Cette subvention est supérieure de 7 000 € par rapport à 2019. Toutefois, cette augmentation de crédits doit être nuancée par le fait que la subvention du département sollicitée à hauteur de 12 000 € n'a été que de 8 000 €. Néanmoins, celle-ci est supérieure de 4 000 € par rapport à 2019.

La subvention demandée au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 8 000 € n'a pas été attribuée en totalité et n'a été que de 5 000 € (soit – 3 000 €). Le montant demandé était identique à la subvention allouée en 2019. Cette subvention contribue au fonctionnement du PAD pénitentiaire et notamment au financement de l'intervention de l'écrivain public. L'aide financière attribuée a permis néanmoins le maintien de l'action compte tenu de la réduction de certaines dépenses liées à la crise sanitaire.

Le CDAD a reçu également 100 € de l'agence du service civique, destinés à la formation obligatoire de l'agent.

Il est enfin comptabilisé en produits divers 6,24 € qui correspondent aux régularisations des arrondis URSSAF de l'agent comptable réalisés en faveur du CDAD des Yvelines.

L'écart total par rapport à 2019 est positif avec + 8 001,37 €.

Il ressort que les crédits alloués pour 2020 ont été en partie consommés sur l'exercice considéré avec un pourcentage dépenses/ressources de 97,67 %. La non-consommation par l'ordre des avocats du barreau de Versailles de la totalité de l'enveloppe budgétée et la diminution des prestations de l'écrivain public expliquent l'absence de prélèvement sur le fonds de roulement en 2020. En effet, les périodes de confinement ont eu pour conséquence la suppression de nombreuses permanences.

A l'instar de 2019, le CDAD des Yvelines n'était pas éligible en 2020 au bénéfice de subventions de la part du Conseil régional d'Ile de France. Celui-ci a modifié son système de subventionnement préférant financer les associations en direct.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CDAD des Yvelines effectue une analyse des dossiers constitués par ses partenaires, tant au niveau de la demande de financement qu'au niveau du compte-rendu d'exécution, et faisant état :

- de la description de l'action (nature détaillée, lieu de réalisation, public ciblé, objectif poursuivi...),
- de la durée et fréquence de l'action,
- de la qualité du personnel intervenant,
- du budget nécessaire avec indication de la part des autres financeurs.

Le CDAD effectue également un suivi budgétaire annuel par partenaire et par structure d'accès au droit.

En outre, il a été mis en place un suivi de la fréquentation des personnes reçues au sein des structures de l'accès au droit du département en adéquation avec les subventions allouées par le CDAD 78 aux différents partenaires.

Ces différents outils permettent au CDAD des Yvelines de suivre d'une part, l'évolution du financement accordé à chacun de ses partenaires et d'autre part de déterminer la part de financement accordée au final au soutien de chaque structure d'accès au droit en fonction notamment de la fréquentation.

Ce suivi permet aussi au CDAD d'équilibrer ses financements entre les partenaires et entre les structures.

Enfin, en complément du logiciel de comptabilité publique (GFI-Inetum), il a été réalisé un suivi sous format Excel de l'exécution des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2020 :**

La capacité d'autofinancement dégagée en 2020 est de 5 080,15 €.

En revanche la variation de trésorerie ne s'élève qu'à 5 085,15 € en raison d'un décalage d'un mois du prélèvement de la cotisation du prélèvement à la source (PAS) par la DGFIP (la cotisation PAS de décembre 2019 de 11,00 € a été prélevée en janvier 2020, et la cotisation PAS de décembre 2020 de 16 € a été prélevée en janvier 2021).

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2019 est de 68 396,15 €.

Avec la capacité d'autofinancement dégagée en 2020 (+ 5 080,15 €) le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2020 est de 73 476,30 €, ce qui correspond à 4,1 mois d'activité.

Le niveau de la trésorerie au 31 décembre 2020 est de 73 492,30 €.

Il est ainsi constaté qu'à l'issue de l'exercice considéré, la situation budgétaire est saine.

❖ Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :

Au niveau des contributions financières :

La participation du département est à un niveau inférieur à celui prévu dans l'annexe financière puisqu'elle est de 8 000 € au lieu de 15 000 €. Toutefois, la somme allouée en 2020 est supérieure de 4 000 € par rapport à 2019 (cf. Supra).

La région Ile de France s'est totalement désengagée depuis 2017 (cf. Supra).

Au niveau des contributions en nature :

Compte tenu de la crise sanitaire les contributions en nature ont diminué par rapport à 2019.

La participation de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est évaluée au total à 17 250 € pour l'année 2020 (29 850 € en 2019) se traduisant par :

- des consultations juridiques générales les lundis soir au tribunal judiciaire de Versailles (49 permanences),
- des consultations juridiques des avocats pour enfants le mercredi au tribunal judiciaire de Versailles (19 permanences),
- des consultations juridiques à l'attention des victimes une fois par semaine à l'Institut en santé génésique à Saint Germain en Laye (32 permanences),
- des consultations pendant la campagne d'hiver au sein des Restos du Cœur à Bois d'Arcy, Plaisir, Vernouillet et Rambouillet (12 permanences),
- des consultations juridiques au camp des matelots à Versailles Satory (3 permanences).

La chambre interdépartementale des notaires de Versailles a assuré une activité en matière d'accès au droit et sa contribution pour 2020 est évaluée à 47 720 € (71 550 € en 2019) et se traduit comme suit :

- des consultations juridiques assurées dans cinq lieux (mairie de Juziers et PAD de Mantes-la-Jolie, Poissy, Saint Germain-en-Laye et Fontenay-le-Fleury), soit 146,4 heures de permanences sur l'année,
- des réunions d'information sur le mariage à destination des futurs époux assurées dans quatre villes (Poissy, Versailles, Sartrouville et Viroflay) représentant 16 heures sur l'année,

Il est rappelé que les notaires contribuent quotidiennement à l'accès au droit dans chacun de leur office dans le cadre du service public notarial.

La contribution de la chambre départementale des huissiers de justice des Yvelines est de 8 500 € (12 300 € en 2019). Elle consiste en des consultations juridiques assurées sur une MJD (les Mureaux) et quatre PAD (Saint Germain-en Laye, Fontenay-le-Fleury, Poissy et Sartrouville) soit 23 personnes reçues sur 12 permanences tenues.

La contribution en nature de l'UDAF 78 est de 24 809 € (30 158 € en 2019). Elle est tout d'abord constituée par la mise à disposition d'un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. Toutes ces informations sont en ligne sur le site www.udaf78.com.

En 2020, l'UDAF 78 a continué sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ (service d'accueil unique du justiciable) du palais de justice de Versailles et du tribunal de proximité de Saint Germain-en-laye. Au total, 21 permanences ont été assurées, représentant 63 heures sur les deux sites.

Quant à l'Union des maires des Yvelines, elle contribue par la mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels bureautiques pour les points d'accès au droit et les relais d'accès au droit. Elle met également à disposition de ces structures du personnel nécessaire à l'accueil.

Observation :

La Préfecture des Yvelines participe à l'accès au droit à travers les actions qu'elle finance dans le cadre de sa politique de la ville.

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2020 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	218 000	205 000	27/04/2020
Subvention complémentaire n° 1			
Subvention complémentaire n° 2			
Subvention complémentaire n° 3			
TOTAL :			
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			94%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	28 300,00 €	62,13%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	17 250,00 €	37,87%	47 720,00 €	100%	8 500,00 €	100%

2.1.2 Comptabilité

Le régime comptable du CDAD des Yvelines est celui de la comptabilité publique. La comptabilité est assurée depuis le 29 août 2016 par une inspectrice des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines.

En 2019, le CDAD des Yvelines a procédé au changement de logiciel comptable en passant d'EBP à GFI (Inetum Software France à compter du 01/01/2021).

Le 25 octobre 2020, la plateforme d'infogérance de ce logiciel a fait l'objet d'une tentative d'intrusion. Toutes les données ont été sauvegardées, aucune n'a été corrompue ou extraite lors de cette tentative échouée. Pour des raisons de sécurité, la société GFI a coupé son accès à cette plateforme puis a, par la suite, changé les modalités de connexion. Pendant environ un mois, l'agent comptable et l'ordonnateur n'ont pu accéder à ce logiciel. La continuité de service a néanmoins pu être assurée. En effet, les demandes de paiement et la comptabilité ont été réalisées sous format papier.

Un suivi d'exécution budgétaire sous Excel a été assuré par le secrétaire général du CDAD des Yvelines et l'agent comptable de manière à avoir un contrôle précis des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

La préparation budgétaire et comptable à partir du logiciel GFI pose certaines difficultés. C'est pourquoi, les tableaux sous format GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) ont été créés et saisis manuellement.

Les échanges entre le CDAD des Yvelines et l'agent comptable s'effectuent *via* le logiciel « GFI » et par messagerie électronique. Environ une fois par mois, le secrétaire général et l'agent comptable se rencontrent afin d'examiner différentes questions.

Les comptes financiers annuels sont tenus par l'agent comptable. Après présentation et validation par le conseil d'administration du CDAD des Yvelines, ils sont adressés par ses soins à la Cour des comptes accompagnés du rapport de gestion de l'ordonnateur.

Conformément à l'instruction comptable M9, un plan de contrôle interne budgétaire et comptable a été mis en place. Ce dernier est présenté pour validation au conseil d'administration du CDAD des Yvelines.

Les prestations relatives au logiciel de comptabilité (GFI) ont été de 2 115,68 qui correspondent à l'infogérance et au suivi du logiciel.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2020 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice, etc.)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste, etc.)
Ministère de la justice	André SINIGAGLIA	DSGJ	100 %	12	Secrétaire général depuis le 1er mars 2019

➤ Personnel recruté par le CDAD : Néant

2020 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD, etc.)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, Juriste, etc.)
			Indiquer le montant total des rémunérations annuelles pour l'ensemble du personnel recruté			

➤ **Volontaires en service civique**

2020 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
Pascaline BONNIEL	6 (1er novembre 2019, fin de contrat le 30 juin 2020)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du dispositif mis en place pour la sensibilisation et la formation des jeunes sur la justice, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Affectation des classes aux audiences pénales du TJ - Réception et suivi des demandes
Emma RAYMOND	2 (1er novembre 2020, fin de contrat le 30 juin 2021)	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil physique des classes d'élèves au TJ de Versailles • Élaboration de supports pédagogiques • Interventions en classe assurées avec notamment le secrétaire général • Aide à la préparation de l'assemblée générale et des diverses réunions du CDAD • Contribution avec le secrétaire général aux actions relatives aux événements du CDAD (ex : prise de photos, rédaction d'articles de communication..., à destination du site Internet du CDAD) • Participation d'une manière générale à l'exécution et au suivi des dispositifs en matière d'accès au droit selon les indications et sous le contrôle du secrétaire général.

➤ **Expérimentation SNU (service nationale universel) : néant**

III. ACTIONS MENEES

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Néanmoins, malgré ce contexte, une offre d'accès au droit a pu être organisée pendant les périodes de confinement dans la plupart des structures de manière à obtenir une information par téléphone ou par mail. Le Barreau de Versailles et plusieurs associations se sont notamment mobilisés pour assurer des permanences téléphoniques pendant toute la durée de la mesure de confinement.

Le CDAD des Yvelines développe depuis de nombreuses années une politique qui a pour objectif, sur le département, de répondre aux besoins des personnes en matière d'informations, d'orientations juridiques et d'aide pour les démarches dans des domaines les plus sollicités que sont le droit de la famille, le droit du travail, le droit relatif au logement, le droit relatif aux personnes étrangères ou d'origine étrangère mais aussi le droit de la consommation incluant les situations de surendettement. Pour assurer ces dispositifs, le CDAD des Yvelines a continué de soutenir financièrement les nombreuses et diverses permanences de consultations et d'informations juridiques assurées au sein des structures d'accès au droit du département.

Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique et plus précisément au public présent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Plusieurs structures d'accès au droit sont implantées dans les QPV. Il s'agit notamment des Maisons de justice et du droit (MJD) de Saint Quentin en Yvelines (antennes de Trappes et Guyancourt) et du Val de Seine située aux Mureaux. En outre, les Points d'accès au droit (PAD), de Mantes la jolie, de Carrières sous Poissy, de Chanteloup-les-Vignes, de Poissy, de Sartrouville et les Relais d'accès au droit (RAD) de Plaisir, Maurepas et Limay sont situés dans ces quartiers.

Pour assurer ces dispositifs, le CDAD des Yvelines a apporté en 2020, un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département.

Outre la consultation et l'information juridique, le CDAD a poursuivi sa politique axée vers l'accompagnement individualisé des personnes dans leurs démarches juridiques. Les actions déjà engagées ont donc été renforcées.

Ainsi, le CDAD des Yvelines a souhaité mettre en œuvre en 2020, **une action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye** (à titre d'expérimentation), avec la mise en place de permanences assurées par une association spécialisée, l'ADIL 78 (*cf.infra*).

De plus, en 2020, le CDAD des Yvelines a renouvelé son soutien **aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques »**, auprès des associations CSF-section de Sartrouville et AGS-CSF. La première association accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. La deuxième association œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches (*cf.infra*).

Le dispositif du **PAD pénitentiaire** s'est poursuivi. Les objectifs de ce PAD sont de permettre aux personnes détenues, d'obtenir des informations et une aide pour mettre à jour leur situation administrative, sociale et juridique afin de les (r)établir dans leurs droits avant leur sortie de prison. Le développement des échanges dématérialisés avec les organismes ou administrations impose ce service puisque les personnes détenues ne peuvent y accéder seules. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la délinquance et de la récidive. Pour cela, des permanences de consultations et d'informations juridiques sont assurées, ainsi que l'accompagnement dans les démarches.

Cette structure, dont la convention constitutive a été signée le 5 mai 2017, a pris pleinement son essor avec la mise en place de permanences d'un écrivain public, sous contrat de prestation de services avec le CDAD, au sein des trois établissements pour majeurs sur le département (l'établissement pénitentiaire de Bois d'Arcy, la maison d'arrêt pour femmes de Versailles et la maison centrale de Poissy). Ces permanences viennent compléter celles assurées par les avocats et l'association CIDFF 78 (*cf.infra*).

Le PAD pénitentiaire s'est également développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy et par un bénévole (ancien juriste de l'association CIMADE) à l'établissement pour mineurs (EPM) de Porcheville.

La politique **sur l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ)** initiée en 2016 s'est maintenue en 2020 avec l'intégration des permanences spécifiques sur l'AJ au point d'accès au droit (PAD) adossé au Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) du palais de justice de Versailles et la poursuite du dispositif de consultations préalables appelé dispositif « CIBV-AJ » (*cf.infra*).

Le **PAD adossé au SAUJ**, ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle, s'est étoffé, avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et **l'accompagnement des personnes en difficulté sociale** (*cf.infra*).

Le CDAD des Yvelines a poursuivi le dispositif existant pour **la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice**, notamment par l'accueil des classes venant assister à une audience pénale. De plus, un projet « **citoyenneté-tribunal** » a été réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (*cf.infra*).

S'agissant du **site internet du CDAD des Yvelines**, plusieurs mises à jour ont été réalisées en 2020. Le guide de l'accès au droit disponible sur le site a été actualisé. En outre, plusieurs articles ont été publiés dans la rubrique actualité. Durant les périodes de confinement, plusieurs informations ont été également mises en lignes (*cf.infra*).

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2020

Action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye

A la suite du constat du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye, le CDAD des Yvelines a souhaité mettre en œuvre en 2020, une action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience au sein de cette juridiction.

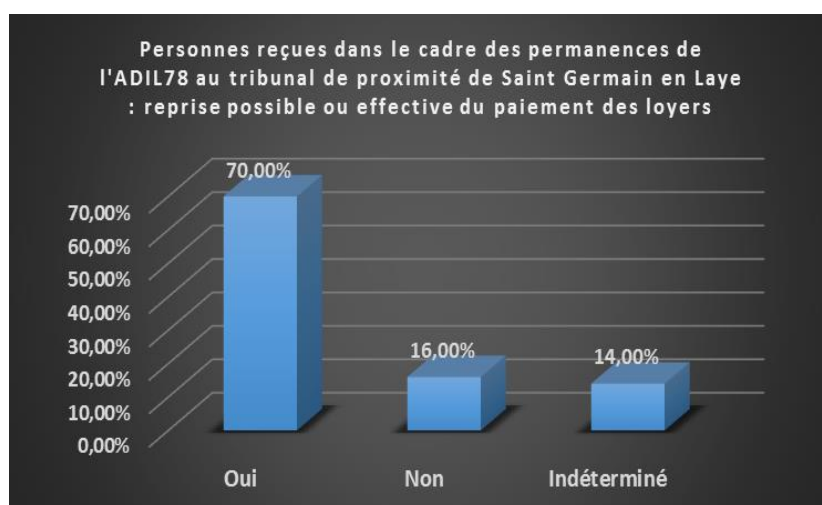
En 2018, 750 saisines en matière d'expulsion ont été enregistrées par tribunal de proximité de Saint-Germain en Laye. Suite à l'augmentation des expulsions, la juridiction a souhaité mettre en place un accompagnement renforcé des locataires concernés par une mesure d'expulsion au stade des audiences du tribunal. En outre, le tribunal de proximité a souligné les difficultés de compréhension des jugements notamment ceux d'expulsion conditionnelles, qui représentent près de 40% des décisions.

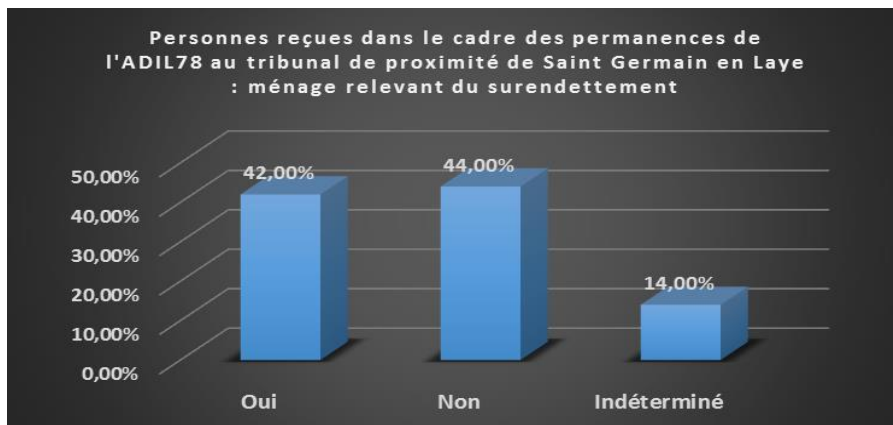
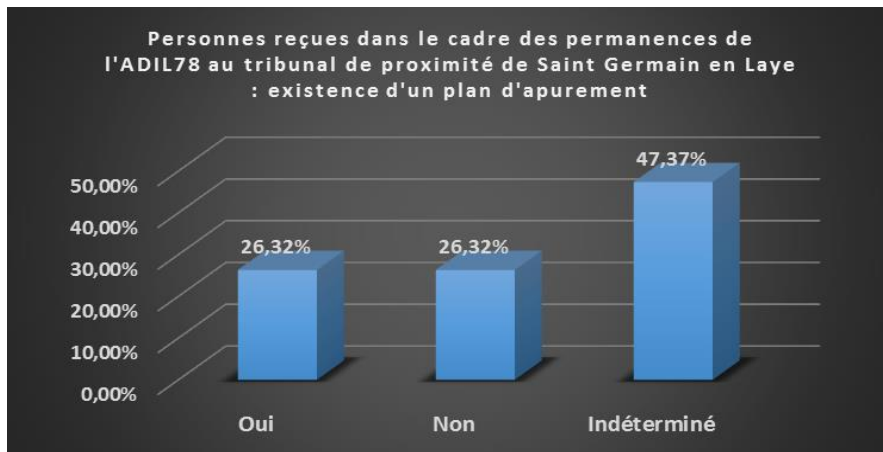
Le 10 mars 2020, le CDAD des Yvelines, réuni en conseil d'administration a validé ce dispositif à titre d'expérimentation.

Cette action se matérialise par la présence d'un conseiller-juriste de l'ADIL 78 lors de permanences en juridiction afin de rencontrer physiquement les personnes sans avocats présents à l'audience.

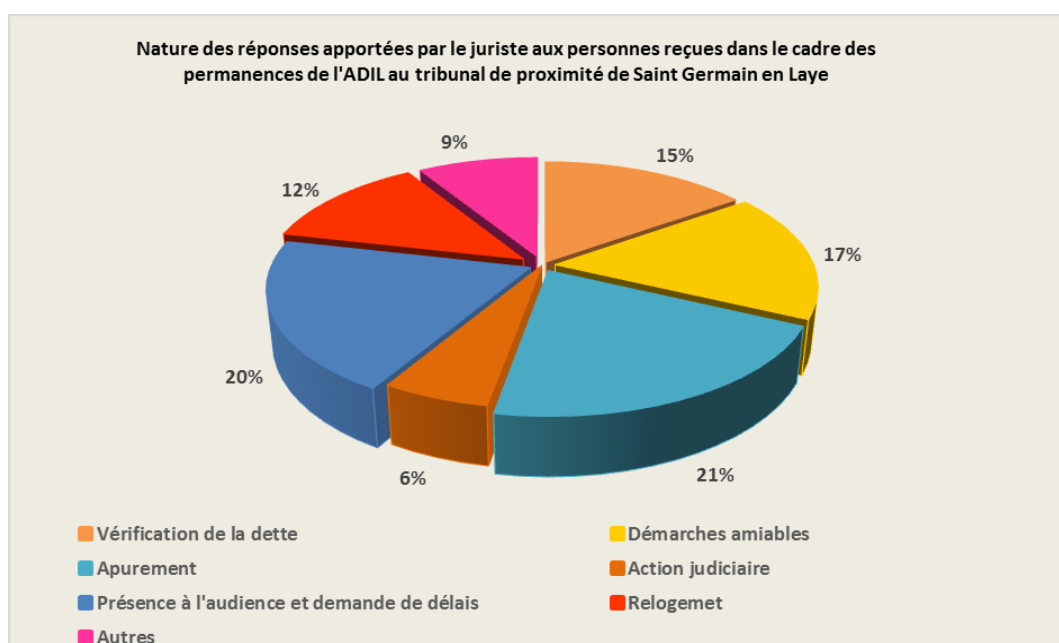
La mise en place du dispositif a été retardée en raison de la crise sanitaire. Aussi, en 2020, l'ADIL 78 a effectué deux permanences par mois entre septembre et décembre durant lesquelles elle a reçu 50 personnes.

A partir des statistiques, il est relevé que pour la majorité des ménages (70 %) une reprise du paiement des loyers est possible ou effective. Pour plus de 26% des ménages, un plan d'apurement est existant et 42% des situations relèvent d'une situation de surendettement.

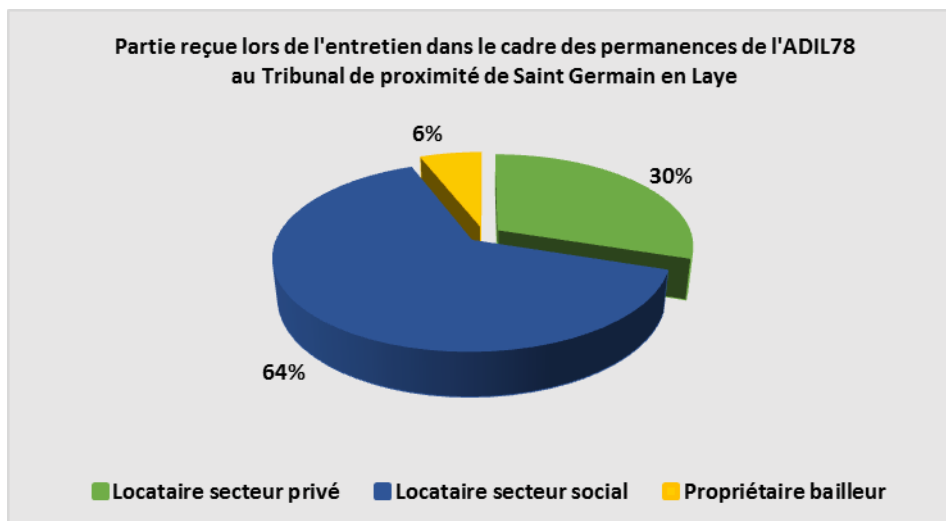




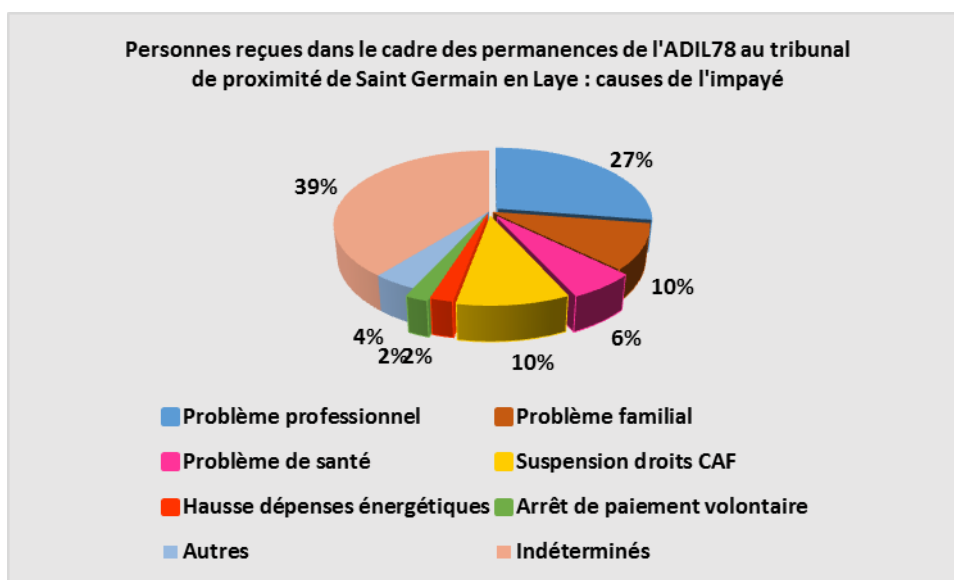
Dans le cadre de ces permanences, plusieurs réponses ont pu être apportées par les juristes de l'ADIL 78. Ces derniers ont pu proposer un plan d'apurement dans 21% des cas. Lorsqu'ils étaient présents à l'audience, les juristes ont pu demander des délais de paiement (20%). Enfin, 17% des conseils délivrés concernaient des démarches amiables.



Les parties reçues sont majoritairement des locataires : 64% des parties reçues sont des locataires du secteur social et 30% du secteur privé.



Les causes d'impayés sont principalement indéterminées (39%) ou liées à des problèmes professionnels (27%). 10% des personnes reçues indiquent que les impayés sont dus à une suspension des droits, 10% à des problèmes familiaux et 6% à des raisons de santé.



Au terme de ces quatre mois, le bilan est encourageant et invite à prolonger le dispositif.

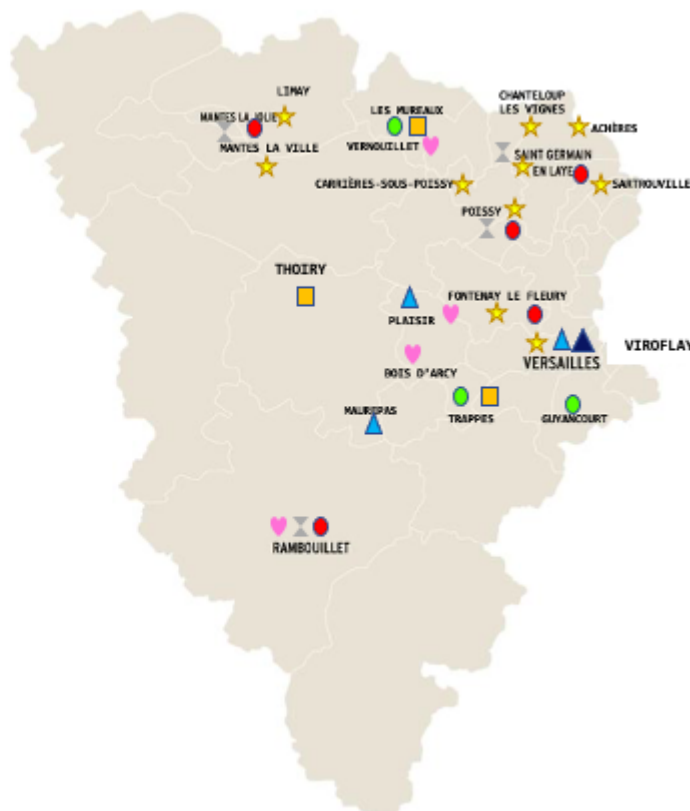
3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2020

Les structures d'accès au droit du département sont les suivantes :

- **2 Maisons de justice et du droit (MJD)** : Val de Seine (les Mureaux) et Saint-Quentin-en-Yvelines (2 antennes : Trappes et Guyancourt),
- **9 points d'accès au droit généralistes** : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Fontenay-le-Fleury, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Poissy, Sartrouville et Saint-Germain-en-Laye,
- **2 points d'accès au droit (PAD) spécialisés** : le PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles et un PAD en milieu pénitentiaire (PAD pénitentiaire),
- **4 relais d'accès au droit (RAD)** : Versailles, Maurepas, Plaisir et Limay.
- **4 relais dans les Restos du cœur** : Vernouillet, Plaisir, Bois d'Arcy et Rambouillet (pendant les campagnes d'hiver).

La carte ci-dessous permet d'avoir une vision globale de l'implantation des structures d'accès au droit dans le département. Ces dernières sont essentiellement installées en zones urbaines où la densité de la population est la plus importante. La couverture territoriale peut être encore développée en zone rurale et dans le sud du département. La mise place du dispositif France Services pourra contribuer à ce développement, notamment avec les services publics itinérants (Bus France Services).

- Maison de Justice et du Droit
- ★ Point d'accès au droit
- ▲ Relais d'accès au droit
- ♥ Les Restos du Cœur
- France Services
- ▲ Tribunal Judiciaire
- ⌘ Tribunal de Proximité
- Conseil des Prud'hommes



- **Lieux généralistes**

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Nombre de personnes reçues en 2020
MJD du Val de Seine - Les Mureaux	Maison de justice et du droit	5 114
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines : Antenne de Guyancourt	Maison de justice et du droit	8 483
MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines : Antenne de Trappes		
PAD d'Achères	Point d'accès au droit	3 380
Pôle multi-services Michel Colucci de Carrières-sous-Poissy	Point d'accès au droit	967
PAD de Chanteloup-les-Vignes	Point d'accès au droit	1 834
PAD de Fontenay-le-Fleury	Point d'accès au droit	662
L'AGORA de Mantes-la-Jolie	Point d'accès au droit	1 322
Centre de vie sociale Augustin Serre de Mantes-la-Ville	Point d'accès au droit	728
PAD de Poissy	Point d'accès au droit	2 200
PAD de Saint Germain-en-Laye	Point d'accès au droit	3 452
Maison du citoyen, des droits et des devoirs de Sartrouville	Point d'accès au droit	2 690
Relais Marianne de Maurepas	Relais d'accès au droit	1 353
CCAS de Versailles	Relais d'accès au droit	855
Maison des familles Flora Tristan de Plaisir	Relais d'accès au droit	370
CCAS de Limay	Relais d'accès au droit	619
TOTAL :		35 858

- **Lieux spécialisés**

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés ²	Nombre de personnes reçues en 2020
PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles	PAD	A destination de toutes personnes, accès à l'aide juridictionnelle et informations sur les contentieux : familiaux, tutelles familiales des majeurs protégés, surendettement, médiation familiale et procédures relevant du tribunal judiciaire et du CPH	1 546
PAD pénitentiaire de la Maison centrale de Poissy	PAD	Consultations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	74
PAD pénitentiaire du Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy	PAD	Consultations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	135
PAD pénitentiaire de la Maison d'arrêt pour femmes de Versailles	PAD	Consultations et informations juridiques et service d'écrivain public à destination des personnes détenues	68
PAD pénitentiaire de l'établissement pour mineurs de Porcheville	PAD	Informations juridiques à destination des mineurs détenus	6
TOTAL :			1 829

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

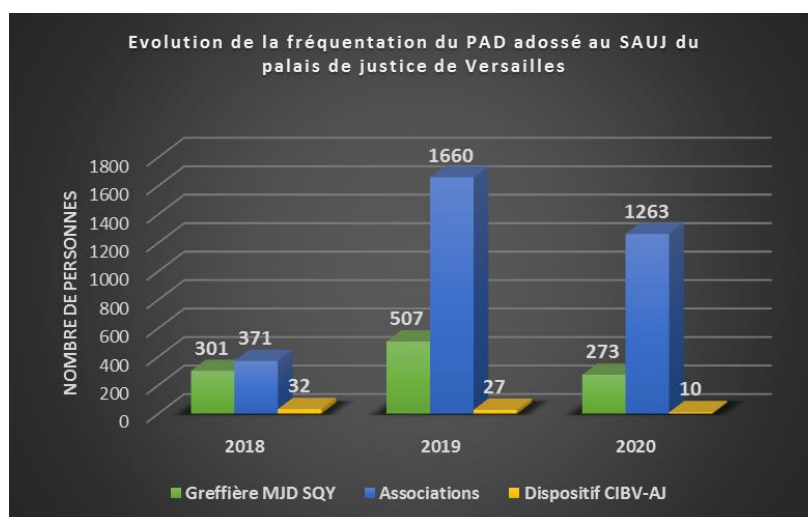
❖ Dispositifs d'accès au droit en juridiction

Juridiction	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics...)	Nombre de personnes reçues en 2020 dans le cadre du PAD/RAD
Tribunal Judiciaire de Versailles	PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles	Associations : CIDFF 78, UDAF 78, CRESUS IDF, APME et CYM. Greffière de la MJD de Saint Quentin en Yvelines.	1 546
TOTAL :			1 546

Le PAD adossé au SAUJ, ouvert en 2016 afin d'informer et d'aider les personnes pour l'accès à l'aide juridictionnelle, s'est étoffé en 2019, avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et l'accompagnement des personnes en difficulté sociale dans les démarches concernant :

- les contentieux familiaux : permanences assurées par l'association CIDFF 78,
- les tutelles familiales des majeurs protégés : permanences assurées par l'association UDAF 78,
- les situations de surendettement : permanences assurées par l'association CRESUS IDF,
- la médiation familiale via la plateforme d'information sur la médiation familiale (PIMF) : permanences assurées par les juristes des associations APME et CYM,
- les procédures relevant du tribunal judiciaire : permanences assurées par la greffière de la MJD de Saint Quentin en Yvelines.

En raison du contexte particulier un recul de la fréquentation est constaté.



Il existe une parfaite coordination entre le SAUJ et les intervenants effectuant des permanences au sein du PAD adossé SAUJ du palais de justice de Versailles. Les agents du SAUJ réorientent les personnes vers les permanences du PAD en fonction de leurs besoins. Aussi, les juristes des différentes associations procèdent avec la responsable du SAUJ à des échanges de connaissances, d'informations diverses sur les procédures (affaires familiales, aide juridictionnelle, accueil des victimes etc.).

En outre, des rencontres régulières ont lieu entre la responsable du SAUJ et le secrétaire général du CDAD des Yvelines.

❖ **Dispositifs d'accès au droit dans les France Services (FS)**

France Services	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	La structure est-elle itinérante (bus, caravane, pirogue, etc.) ou fixe ?	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics, etc.)	Nombre de personnes reçues en 2020 dans le cadre du PAD/RAD
Les Mureaux	Aucune	fixe	Néant	Néant
Trappes	Aucune	fixe	Néant	Néant
Thoiry	Aucune	fixe	Néant	Néant
			TOTAL :	Néant

La France services (FS) des Mureaux est à proximité de la MJD du Val de Seine (230 mètres). L'antenne de Trappes de la MJD de Saint Quentin en Yvelines se situe à 1,3 km de la FS de Trappes. S'agissant de France services Thoiry, cette structure est à environ 20 minutes (véhicule) de quatre structures : des PAD de Mantes la Ville et de Mantes la Jolie, du RAD de Plaisir et de l'antenne de Trappes de la MJD de Saint Quentin en Yvelines. Lorsque l'agent FS ne peut répondre à l'utilisateur, il renvoie ce dernier à la structure d'accès au droit la plus proche.

Lors de la formation des agents France Services, il leur a été notamment remis tous les éléments utiles concernant les structures de l'accès au droit du département (type de permanence, la fréquence, adresse, numéros de téléphone, courriel de contact, site Internet, horaires d'ouverture). Il en a été de même concernant les SAUJ du département.

Une convention départementale a été signée le 25 mai 2020 entre les opérateurs, les partenaires et les trois France Services.

En 2021, il est prévu la création d'une nouvelle France Service à Bonnières sur Seine. En outre, un autre projet de labellisation France Services est en cours à Sartrouville. Cette structure se situe dans les locaux de l'ancienne mairie annexe qui accueille également le Point d'accès au droit (PAD) de Sartrouville.

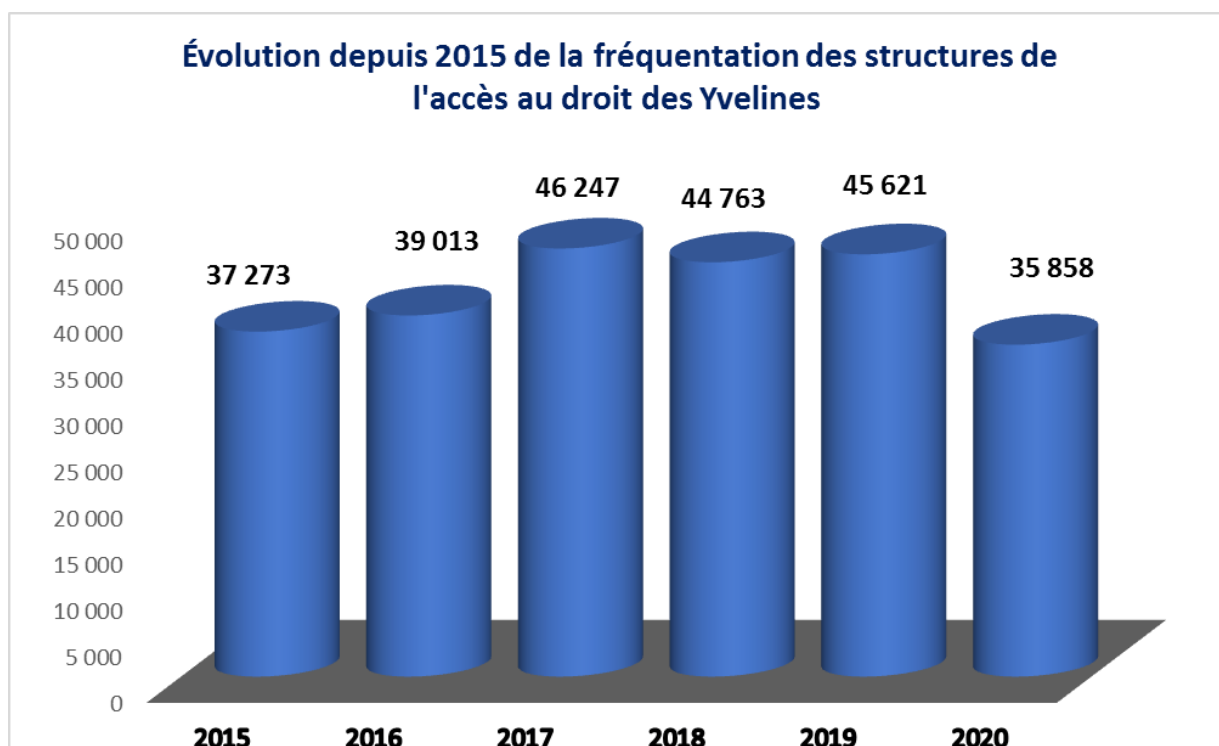
Le secrétaire général du CDAD des Yvelines a dispensé le 10 décembre 2020 une formation aux agents France Services de ces nouvelles structures sur le thème « Présentation de l'accès au droit et du CDAD des Yvelines ». La formation concernant le thème « Je suis face à un conflit », a été assurée par la greffière de la maison de justice et du droit de Saint Quentin en Yvelines.

3.1.4 Evaluation

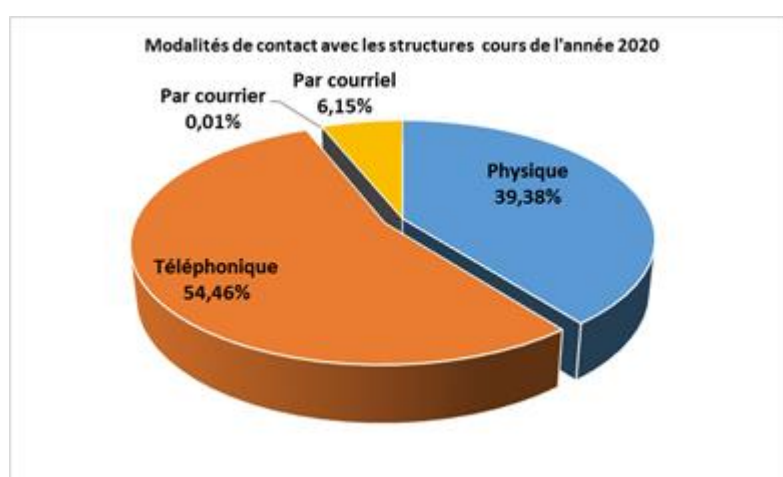
On comptabilise **35 858 personnes reçues** sur l'ensemble des structures du département en 2020. En raison de la crise sanitaire, cette fréquentation est inférieure (-21,40 %) à celle de 2019 (45 621 personnes), soit un écart de -9 763 personnes reçues.

Les écarts sont respectivement de -15,34 % pour les MJD, de -20,08 % pour les PAD généralistes, de -28,16 % pour les PAD spécialisées et enfin de -41,33 % pour les RAD.

Comme il est possible de l'observer sur le graphique ci-dessous, la fréquentation des structures 2020 est proche de celle enregistrée en 2015.



S'agissant des modalités de contact avec les structures de l'accès au droit, ces dernières ont accueilli **56 969 personnes dont 31 026 par téléphone**. Par rapport à 2019, il est enregistré respectivement une baisse de -37,03 % et de -28,15 %. En revanche, par rapport à l'année précédente, les pourcentages se sont inversés (cf. Graphique) s'agissant de l'accueil physique (51,72 % en 2019) et téléphonique (47,72 % en 2019). Les contacts par courriel ont également augmenté (0,54 % en 2019).



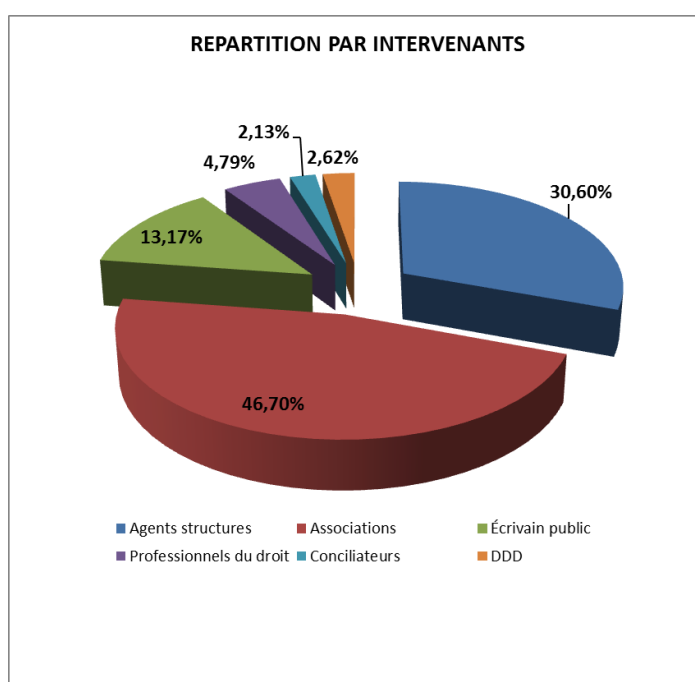
Les données (détaillées dans les deux tableaux ci-après) sont issues des statistiques établies par les structures d'accès au droit, recoupées avec les informations provenant des rapports d'activité des partenaires associatifs et professionnels du droit du CDAD des Yvelines.

La plupart des structures disposent d'outils d'évaluation qui leur sont propres. Néanmoins, des trames statistiques ont été mises en place afin d'harmoniser les pratiques et de faciliter le recueil des données. Ces maquettes statistiques ont été adaptées pour chacune des structures.

Le premier tableau fait état pour chaque structure d'accès au droit et pour chaque type d'intervenants présents de la fréquentation des personnes reçues.

Il permet ainsi de savoir quel type d'intervenant est présent dans une structure et de connaître son volume d'activité.

STRUCTURES	Agents des structures	Associations	Écrivain public	Avocats	Huissiers	Notaires	Conciliateurs	DDD	TOTAL
MJD Val de Seine	1 068	2 121	1 446	234	29	0	61	155	5 114
MJD St Quentin en Yvelines (Trappes et Guyancourt)	4 596	3 196	14	246	0	0	78	353	8 483
PAD Achères	1 699	992	471	184	0	0	34	0	3 380
PAD Carrières-sous-Poissy	0	559	372	36	0	0	0	0	967
PAD Chanteloup-les-Vignes	0	826	954	0	0	0	0	54	1 834
PAD Fontenay-le-Fleury	0	405	68	64	7	59	59	0	662
PAD Mantes-la-Jolie	0	1 186	0	93	0	43	0	0	1 322
PAD Mantes-la-Ville	3	725	0	0	0	0	0	0	728
PAD Poissy	0	1 553	140	85	23	70	210	119	2 200
PAD Sartrouville et CSF Sartrouville : accompagnement "démarche numérique"	0	2 011	298	149	18	0	89	125	2 690
PAD St Germain en Laye	1 979	832	135	148	8	104	114	132	3 452
PAD adossé SAU TJ Versailles	273	1 263	0	10	0	0	0	0	1 546
PAD Pénitentiaire	0	42	209	32	0	0	0	0	283
RAD Maurepas	1 353	0	0	0	0	0	0	0	1 353
RAD Versailles	0	184	583	0	0	0	88	0	855
RAD Plaisir	0	370	0	0	0	0	0	0	370
RAD Limay	0	482	31	77	0	0	29	0	619
TOTAL GENERAL	10 971	16 747	4 721	1 358	85	276	762	938	35 858



L'examen de ce tableau et du graphique permet de relever que :

- **près de 47 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les partenaires associatifs** (CIDFF 78, GSTM 78, CRESUS IDF, ADIL 78, APME, CYM, NOUVELLES VOIES...) dont les soutiens notamment financiers, sont combinés entre le Conseil régional, le conseil départemental, la préfecture, les communes et le CDAD des Yvelines. Ce pourcentage est identique à celui de 2019,
- **4,79 % des personnes sont reçues sur des permanences assurées par les professionnels du droit** (avocats, huissiers et notaires). Ces derniers interviennent sans délivrance de bon de consultation. Ce dispositif, entièrement gratuit pour les bénéficiaires, est pris en charge pour partie par les professions (apport en nature au CDAD 78), par les communes et par le CDAD des Yvelines. Une légère baisse de 0,71 % est constatée par rapport à 2019 (5,5%),
- **la part des personnes reçues par les agents des structures**, qui assurent des permanences d'informations juridiques, est toujours importante puisqu'elle représente **30,60 %**, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2019 (29%). En effet, les 2 MJD disposent de juristes assurant des permanences (1 greffier et 5 agents territoriaux au total) et d'autres structures bénéficient d'un coordinateur-juriste (PAD Achères, Saint Germain-en-Laye et Mantes-la-Ville) ou agent (RAD de Maurepas) qui renseignent également les personnes sans nécessairement les renvoyer vers d'autres intervenants ou dispositifs,
- **la part des personnes reçues par les écrivains publics** est élevée avec **13,17 %**, elle est stable par rapport à celle de 2019 (-0,43%),
- s'agissant **des conciliateurs de justice (2,13%) comme des délégués du Défenseur des Droits (2,62%)**, les pourcentages de fréquentation restent faibles et stables. Toutefois, pour les conciliateurs, ce pourcentage doit être nuancé. En effet, il ne reflète pas l'entière activité de ceux-ci dans la mesure où le CDAD des Yvelines n'a pas connaissance de l'activité menée en dehors des structures.

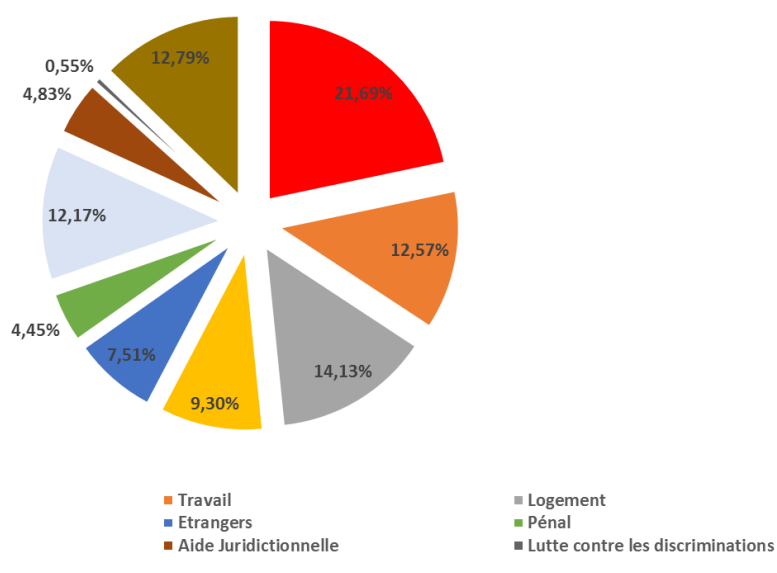
En complément de ces informations, il faut noter que :

- les personnes reçues sont majoritairement domiciliées ou travaillent dans la commune ou dans les communes proches des structures (50% à 80 % selon les structures. En effet, les personnes en grande fragilité sociale sont peu mobiles. Aussi, le nombre de personnes en provenance d'un autre département est très réduit. Cependant, et au vu de l'urgence, il arrive fréquemment que les structures réorientent les personnes entre elles afin de pouvoir offrir un rendez-vous plus rapide et/ou un rendez-vous sur un service spécifique dont elles ne disposent pas,
 - la majorité des personnes reçues sont des femmes (45% à 70 % selon les structures),
 - les jeunes (- de 25 ans) représentent 2% à 10% du public,
 - la tranche d'âge la plus touchée est celle entre 30 et 60 ans (40% à 75% selon les structures),
 - enfin, les personnes de plus de 60 ans représentent 5% à 25% du public selon les structures.
- Cette situation est sans changement significatif par rapport à 2019.

Le deuxième tableau fait état de la fréquentation des personnes pour chaque structure par domaines juridiques sollicités.

STRUCTURES	Famille	Travail	Logement	C° & sur Endettement	Etrangers	Pénal	Administratif	Aide Juridictionnelle	Lutte contre les discriminations	Autres	TOTAL (personnes reçues)
MJD Val de Seine	682	549	623	533	550	166	1133	124	4	750	5 114
MJD St Quentin En Yvelines	1610	1591	1143	1040	868	506	704	251	2	768	8 483
PAD Achères	501	563	369	326	360	163	268	424	184	222	3 380
PAD Carrières/Poissy	177	47	206	36	14	28	233	28	0	198	967
PAD Chanteloup-les-Vignes	204	157	57	46	215	89	272	46	0	748	1 834
PAD Fontenay-le-Fleury	161	136	105	66	30	43	59	7	0	55	662
PAD Mantes-la-Jolie	644	22	284	72	9	115	23	103	0	50	1 322
PAD Mantes-la-Ville	144	54	149	157	0	7	0	211	0	6	728
PAD Poissy	464	326	391	274	171	155	236	40	0	143	2 200
PAD Sartrouville et CSF Sartrouville : accompagnement "démarche numérique"	591	374	483	65	78	31	348	5	0	715	2 690
PAD St Germain en Laye	549	396	987	334	1	121	350	31	8	675	3 452
PAD adossé SAUJ TJ Versailles	910	15	7	152	8	24	2	392	0	36	1 546
PAD pénitentiaire	55	23	11	11	32	16	124	11	0	0	283
RAD Maurepas	471	121	89	78	189	16	361	28	0	0	1 353
RAD Versailles	133	88	78	104	83	66	221	25	0	57	855
RAD Plaisir	224	15	78	10	7	7	0	4	0	25	370
RAD Limay	259	31	8	30	79	42	31	1	0	138	619
TOTAL (personnes reçues)	7 779	4 508	5 068	3 334	2 694	1 595	4 365	1 731	198	4 586	35 858
TOTAL EN %	21,69	12,57	14,13	9,30	7,51	4,45	12,17	4,83	0,55	12,79	100,00

Répartition en pourcentage des personnes reçues en 2020 par domaine juridique



L'analyse de ces données fait apparaître que :

- le domaine **du droit de la famille** est toujours le domaine le plus sollicité : il représente près de **22 %** des demandes (contre 23% en 2019), soit une diminution de 1%,
- **le droit du travail** enregistre un taux de **12,57%** (12,77 % en 2019). Ce domaine relativement élevé est stable.
- **le droit du logement** atteint **14,13%** (12,5 % en 2019). Une augmentation de 1,63 % est constatée,
- **les demandes en droit de la consommation-surendettement** font apparaître un taux de **9,30%** (9,49 % en 2019). Ce domaine est également stable,
- **le droit des étrangers** observe un taux de **7,51%** (7,01 % en 2019) soit une légère augmentation de 0,50 %,
- **le domaine de l'aide juridictionnelle** reste relativement stable et représente **4,83 %** (4,61 % en 2019),
- **le domaine droit administratif** est constant avec un taux de **12,17 %** (2019 : 12,06). Ce domaine regroupe diverses questions (fonction publique, hospitalier, urbanisme etc....) mais aussi les aides à certaines démarches administratives,
- **le domaine pénal** enregistre un taux de **4,45 %** (5,71% en 2019), soit une diminution de - 1,26 %. Ces demandes sont attachées aux infractions comme par exemple les contraventions routières, l'usage de stupéfiants, les violences, les dégradations...
- **le domaine « autres »** est toujours important : il représente **12,79%** des demandes. Ce taux est identique à celui de 2019 (12,80 %). Outre les questions en droit des contrats, droit commercial, droit de l'environnement, voies d'exécution, il comprend aussi les questions en matière d'aides sociales diverses...
- les questions relatives à **la lutte contre les discriminations représentent 0,55 %** (soit 198 personnes reçues). En 2019, ce taux était de 0,24 % (soit 109 personnes reçues).

3.1.5 Articulation avec les MJD

Le département des Yvelines compte deux maisons de justice et du droit (MJD) :

- la MJD de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est située sur deux sites (Trappes et Guyancourt), est un service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une greffière est affectée à cette MJD. Celle-ci dispose également de personnels de la fonction territoriale et de personnels contractuels, soit au total, avec la greffière, 8 personnes,
- la MJD du Val de Seine, située sur un seul site, les Mureaux (avec également des permanences délocalisées au sein des mairies) est, quant à elle, un syndicat intercommunal. Aucun greffier n'est affecté sur le poste localisé, une contractuelle assure les fonctions de directrice. La MJD fonctionne uniquement avec du personnel contractuel (5 personnes au total).

Afin de tenir compte de l'évolution des deux MJD tant au niveau de leur activité que de leur implantation géographique, leurs conventions constitutives (datant de 1997 et 1998) ont fait l'objet d'un renouvellement. Ces conventions ont été signées le 11 juin 2020.

Sur le volet de l'accès au droit, les deux MJD travaillent en bonne collaboration avec le CDAD des Yvelines. Elles participent aux réunions de coordination de l'accès au droit animées par le CDAD. Ces réunions permettent aux responsables d'échanger sur leurs actions, de mutualiser leurs moyens, de préciser leurs domaines d'intervention, de communiquer sur leurs dispositifs...et au CDAD de transmettre et de communiquer plus efficacement sur sa politique.

Le CDAD des Yvelines apporte un soutien financier relativement important aux intervenants (associations et avocats) de ces structures. En outre, à la demande des MJD et sous l'impulsion du Président du tribunal judiciaire, président du CDAD des Yvelines, des permanences de consultation notariale vont être mises en place en 2021.

Par ailleurs, les MJD collaborent avec le CDAD à l'amélioration des actions menées à l'égard des jeunes, comme l'assistance aux audiences correctionnelles du tribunal judiciaire de Versailles ou encore les reconstitutions de procès.

Les deux MJD ont aussi une activité comme structures judiciaires de proximité (avec la présence des délégués du procureur de la République, des conseillers d'insertion et de probation, des éducateurs de la PJJ...) et mènent des actions qui s'inscrivent dans la lutte contre la récidive et la prévention de la délinquance. Dans ces derniers domaines, les deux MJD du département travaillent en lien direct avec les services du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles. Pour la MJD de Saint Quentin-en-Yvelines, ce lien est assuré par la greffière et pour la MJD du Val de Seine, par sa directrice.

Concernant le suivi de l'activité, le CDAD des Yvelines a élaboré une maquette statistique permettant aux MJD de recueillir mensuellement leurs données. Cela permet notamment aux structures d'avoir une connaissance rapide de l'évolution de leur activité et de pouvoir ainsi répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes du tribunal judiciaire comme à celles du ministère de la Justice.

Enfin, le CDAD est convié chaque année au comité de pilotage de ces structures.

3.2 Actions du CDAD

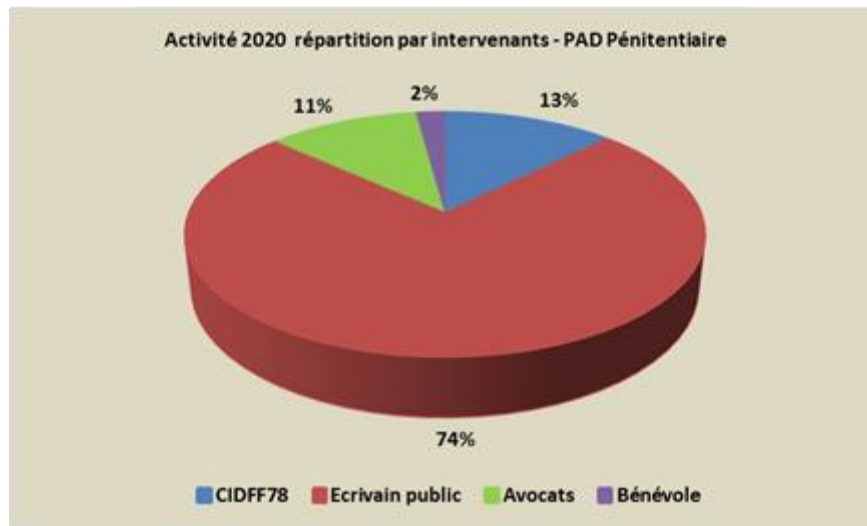
3.2.1 Actions thématiques

❖ En faveur des détenus :

Les permanences de consultations et d'informations juridiques en faveur des détenus se sont poursuivies au sein des établissements pénitentiaires du département (cf. *supra*). Ces permanences sont assurées par des intervenants extérieurs à la prison (avocats du barreau de Versailles, juristes de l'association CIDFF 78, un écrivain public ainsi qu'un bénévole).

Au cours de l'année 2020, on comptabilise 283 personnes reçues, soit une diminution de 69 personnes (19,6%) par rapport à 2019.

Cette baisse s'explique par le contexte sanitaire. En effet, les permanences des intervenants n'ont pas pu se tenir pendant les périodes de confinement au sein des établissements pénitentiaires. Néanmoins, il s'agit d'un bilan relativement positif.



209 rendez-vous ont été honorés par l'écrivain public. L'association CIDFF 78 a reçu 36 personnes à l'occasion de ses permanences. Les avocats ont quant à eux reçu 32 personnes. Enfin, le bénévole (ancien juriste de la CIMADE) a rencontré 6 détenus.

❖ En faveur des personnes étrangères :

Les permanences (à la demande) en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy ont été renouvelées cette année. Cette mise en place fait suite au COPIL du PAD pénitentiaire du 11 février 2019. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, ce dispositif n'a pas été utilisé cette année. Rappelons que ces permanences sont utilisées pour répondre à des situations très complexes en matière de droit des étrangers. Ce dispositif sera reconduit en 2021.

Des permanences en droit des étrangers se sont maintenues au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville. Celles-ci sont assurées mensuellement par un bénévole, ancien juriste de l'association CIMADE, qui rencontre des jeunes étrangers en présence d'éducateurs spécialisés de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse (PJJ). Au cours de l'année 2020 ce sont au total 6 jeunes qui ont été rencontrés lors de 2 permanences.

Par la suite, le bénévole n'a pas pu se déplacer à l'EPM de Porcheville en raison de la crise sanitaire mais a toutefois répondu à distance aux demandes d'informations provenant des détenus par l'intermédiaire des éducateurs spécialisés de la PJJ.

L'objectif de ces permanences est la prise d'informations afin d'établir un diagnostic concernant la situation administrative de ces mineurs (en fonction de leur date d'arrivée en France, de leur situation pénale), afin de préparer leur accès à la majorité, qui entraînera une modification de leur statut sur le territoire français. Il est également question de la conduite à tenir en vue d'une possible régularisation.

Ces entretiens permettent aux jeunes de prendre connaissance des contraintes liées à une présence en France et des conditions nécessaires pour y demeurer. La difficulté principale est liée à l'absence d'une bonne connaissance du français et, dans certains cas, d'une absence quasi-totale de connaissance de la langue française.

En dehors du domaine carcéral, plusieurs intervenants assurent des permanences dans les structures du département en faveur des personnes étrangères. Il s'agit notamment de l'association Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM), de l'association de Solidarité avec Tous les Immigrés (ASTI) et des agents de certaines structures. Ainsi, 2 611 personnes ont été reçues (cf. *supra*).

❖ En faveur des jeunes :

Le CDAD des Yvelines a poursuivi le dispositif existant pour la formation des jeunes à la citoyenneté et à la découverte de la justice, notamment par l'accueil des classes venant assister à une audience pénale. L'accueil est assuré par le volontaire de service civique qui présente le rôle et les acteurs de l'audience et répond aux questions des élèves. De plus, des interventions en classe sont assurées, avant et/ou après l'assistance à l'audience, afin de travailler sur la connaissance de la justice pénale, ses principes et fondements.

Compte tenu de la crise sanitaire, ce dispositif a été suspendu le 13 mars 2020.

Sur le 1er trimestre 2020, 690 élèves de la 4ème à la terminale ont été accueillis pour assister à des audiences pénales. L'accueil a été assuré par le volontaire de service civique.

De plus, un projet « citoyenneté-tribunal » a été réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Il s'agit d'une action de sensibilisation à destination des écoliers du primaire (CM2).

Au cours du 1er trimestre 2020, il a présenté à 183 écoliers dans une salle d'audience du Palais de justice de Versailles, le rôle des différents acteurs du procès et celui de la justice. Cette présentation a été assurée par le président du tribunal judiciaire, le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Versailles et un représentant du parquet.

Un document pédagogique a été réalisé par le CDAD des Yvelines à destination des écoliers.

Ce dispositif a été également suspendu le 13 mars.

Enfin, une reconstitution de procès a eu lieu au sein du Tribunal judiciaire de Versailles où 25 élèves ont été accueillis.

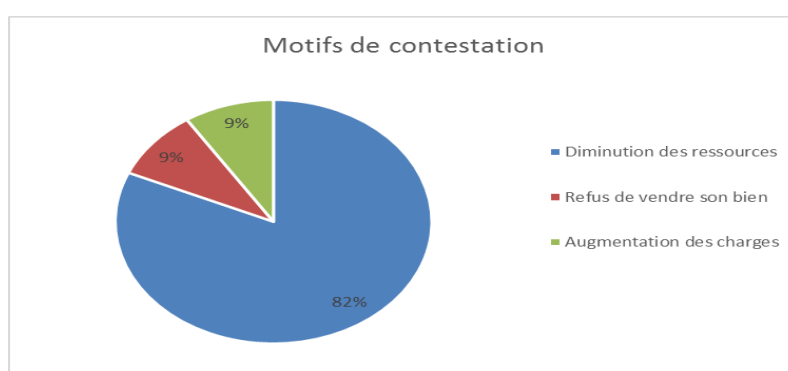
❖ En faveur des personnes en situation précaire :

Une action a été mise en place avec l'association CRESUS IDF en 2019 afin d'apporter une information juridique spécialisée aux personnes endettées ou surendettées. Ce dispositif s'est poursuivi en 2020.

L'association CRESUS Ile-de-France accompagne les personnes surendettées engagées dans une procédure portée devant le tribunal judiciaire de Versailles.

L'association se tient à disposition des justiciables au tribunal chaque mardi, sur une demi-journée au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles (cf. *supra*). Un entretien préalable et non écrit a lieu afin de nouer une relation de confiance avec le justiciable. Le juriste de l'association veille à rappeler les faits pertinents à la mise en état du dossier, à fournir toute explication utile à la compréhension de la procédure et à lister les documents pertinents au traitement de l'affaire.

En outre, l'association assure un travail de préparation du dossier en analysant les situations de chaque justiciable. Lorsque le débiteur est demandeur, le rôle de l'association est d'étudier les raisons du litige. Dans près de 80% des cas, les motifs de contestation sont liés à une diminution des ressources du débiteur. L'association alerte alors l'utilisateur sur les conséquences d'une telle contestation, et notamment, le risque d'une hausse des mensualités. Lorsque le débiteur est défendeur, le juriste de l'association explique au débiteur les motifs de contestations de la partie adverse et les conséquences que cela peut avoir sur l'issue du litige.



Par la suite, les justiciables peuvent rencontrer le juriste de l'association CRESUS après l'audience. Ce dernier aide alors les débiteurs à comprendre le jugement et à mettre en œuvre les mesures ordonnées par le juge.

Le juriste de l'association propose également un suivi régulier aux débiteurs afin de vérifier la bonne exécution des mesures judiciaires et leur respect par chaque partie.

Aussi, l'association rassure et accompagne les justiciables tout au long de la procédure.

À l'issue de l'année 2020, le bilan de cette action est positif. 95% des rendez-vous pris ont été honorés, soit un total de 152 rendez-vous. Parmi ces rencontres, 65 étaient des rendez-vous en présentiel. 87 rendez-vous téléphoniques ont eu lieu, principalement entre mi-mars et mi-mai, ce qui a permis d'assurer la continuité du dispositif malgré la crise sanitaire.

L'ensemble des justiciables ayant bénéficié de ces rendez-vous ont contacté l'association grâce à la mention des coordonnées de l'association CRESUS en bas de leurs convocations à l'audience.

Par ailleurs, cette association assure des permanences dans certaines structures de l'accès au droit du département.

La mise en œuvre de l'action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye est en grande partie en faveur des personnes en situation précaire (*cf. supra*).

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

L'association CIDFF 78 a continué d'assurer de nombreuses permanences d'accueil individuel en donnant des informations juridiques précises sur des domaines variés (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation...) dans différentes structures d'accès au droit du département des Yvelines.

Dans le cadre de ces permanences, cette association peut recevoir des femmes victimes de violences conjugales. En 2020, se sont 306 femmes qui ont été reçues (soit plus 26 personnes par rapport à 2019).

Pendant les périodes de confinement, plusieurs articles ont été mis en ligne sur le site Internet du CDAD des Yvelines concernant notamment l'accompagnement des victimes de violence conjugales et intrafamiliales. Les numéros de téléphones des services nationaux, départementaux ont été indiqués ainsi que les numéros de téléphones des associations et le Bureau d'aide aux victimes (BAV).

En outre, un guide des parents confinés a été mis en ligne. Le kit de communication mis à disposition par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la diversité et de l'égalité des chances a été aussi mis en ligne.

❖ **En faveur des familles :**

L'association CIDFF 78 assure une permanence pour l'information juridique des personnes en matière de contentieux familial et leur accompagnement dans les démarches concernant les procédures sans avocat obligatoire et les procédures en urgence.

Les objectifs de cette permanence sont d'améliorer la prise en charge des personnes, de faciliter le traitement de leurs demandes et de parfaire la qualité des requêtes déposées au greffe. Ces permanences ont lieu à raison d'une demi-journée par semaine. Cette association assure des permanences dans certaines structures de l'accès au droit du département.

En outre, une nouvelle permanence assurée par les associations CYM et APME a été mise en place afin de réaliser des actions d'informations gratuites sur la médiation familiale. Ces actions ont pour objectif de prévenir les conséquences de la cristallisation et de la judiciarisation des conflits au sein de la famille. Elles visent aussi à la prévention des violences et ruptures de liens intrafamiliaux.

Les associations sont étroitement liées au comité de soutien de la parentalité. L'information donnée sur la plateforme d'information familiale (PIMF) vise à faire mieux connaître la médiation familiale et le tribunal judiciaire. Cette plateforme destinée à tout public accueille les personnes quatre jours par semaine (sans rendez-vous le matin et sur convocation JAF l'après-midi).

Ces deux dispositifs ont été mis en place au PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles (cf. *supra*).

Ces associations assurent des permanences dans certaines structures de l'accès au droit du département.

Enfin, l'association UDAF 78, dans le cadre de sa contribution en nature, met à disposition un service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux qui apporte information, soutien, écoute, aide et accompagnement dans les démarches des personnes en charge de la protection juridique d'un proche. Ce service assure des permanences téléphoniques (2 demi-journées par semaine) et reçoit également les personnes sur rendez-vous. L'association a continué sa contribution en nature par la tenue mensuelle d'une demi-journée de permanence d'un conseiller UDAF au sein du PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles et du tribunal de proximité de Saint Germain-en-laye.

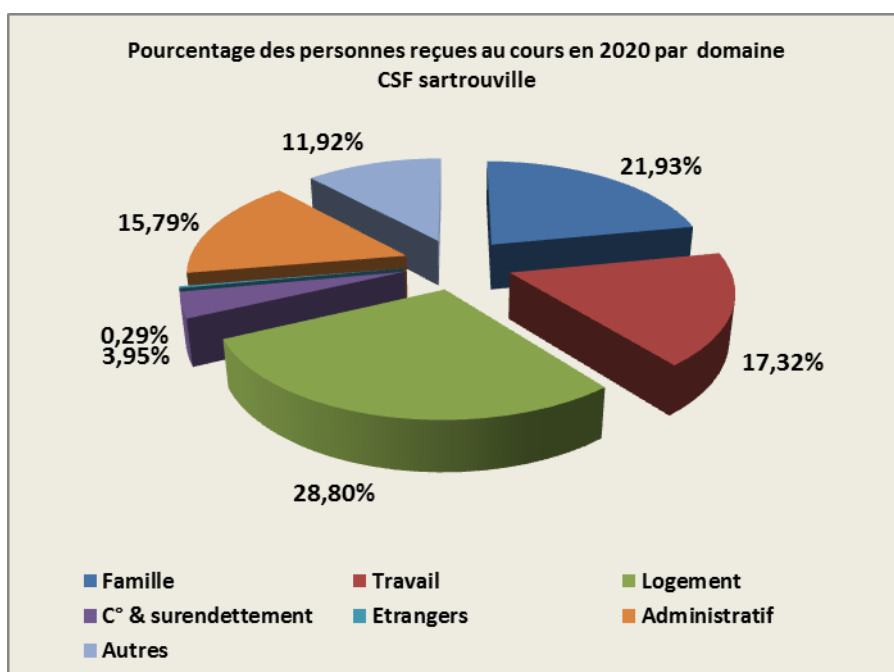
❖ Autre :

L'accompagnement dans l'accomplissement des démarches numériques :

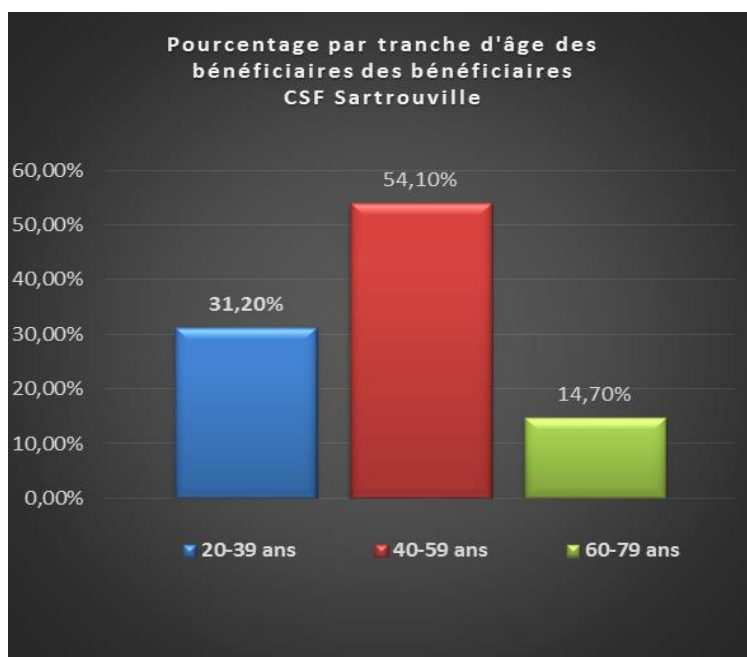
En 2020, le CDAD des Yvelines a renouvelé son soutien aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques », auprès des associations CSF-section de Sartrouville et AGS-CSF.

La première association accompagne les personnes qui ont à effectuer des démarches en ligne en urgence. Au cours de l'année 2020, 1 368 personnes ont été reçues. En 2019, 1756 personnes avaient été reçues. Malgré les périodes de confinement, il est constaté une fréquentation importante.

Ce graphique permet d'avoir une vision globale de la répartition des demandes selon certains domaines. Il est constaté que les domaines relatifs au logement, à la famille, au travail constituent les domaines les plus sollicités.

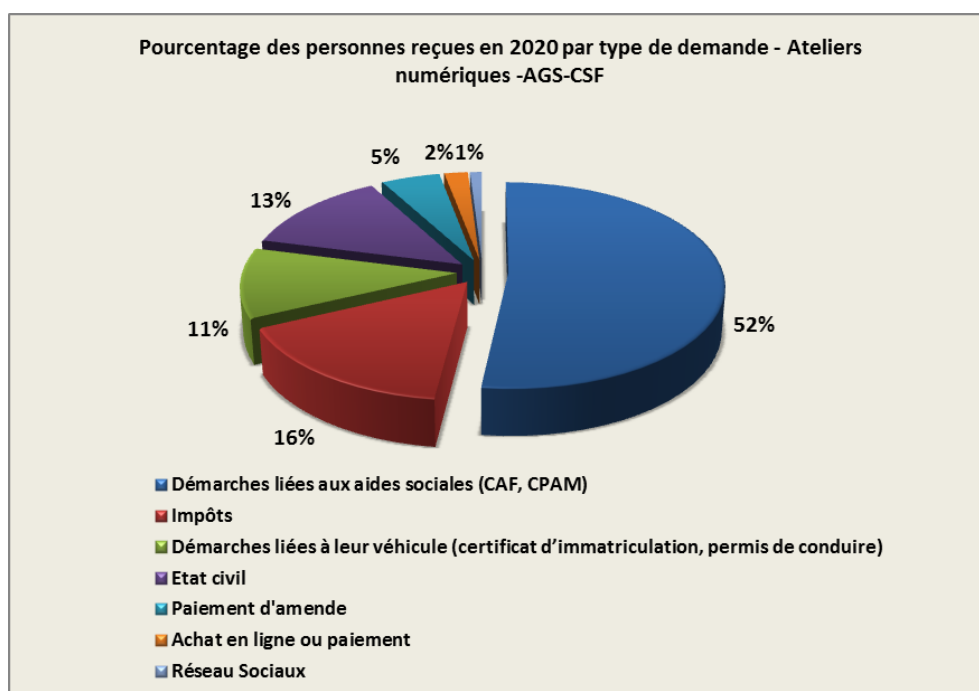


En outre, il est relevé que près de 54 % des bénéficiaires se situent dans la tranche d'âge des 40-59 ans. 31% des bénéficiaires ont entre 20 et 39 ans, les 15 % restant ont plus de 60 ans. Concernant la répartition hommes-femmes bénéficiant de ce dispositif, elle est légèrement supérieure pour les femmes avec 51%.

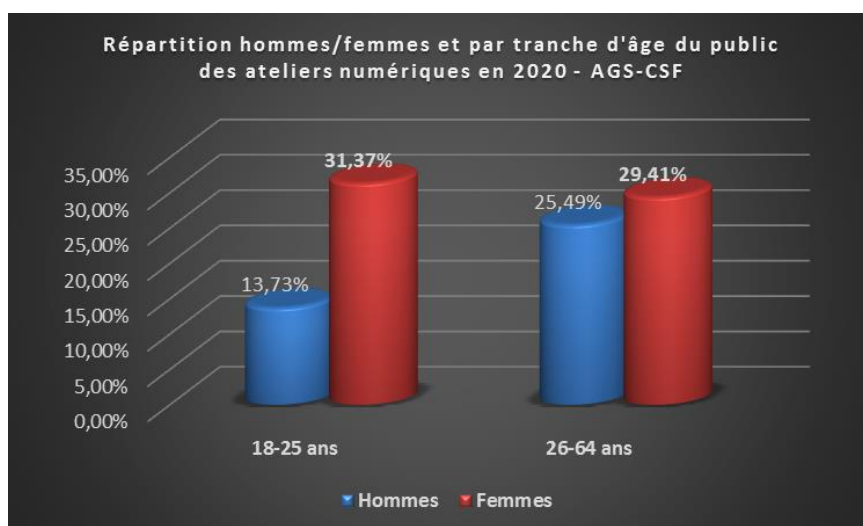


La deuxième association œuvre sur le long terme afin de rendre la personne plus autonome et à même de pouvoir effectuer seule à terme ses démarches. A cette fin, des ordinateurs sont mis à disposition avec un accès à Internet et l'association assure la formation et le suivi des personnes dans le cadre « d'ateliers numériques ». En 2020, 51 personnes ont été reçues au sein de ces ateliers. Pour l'année 2019, 88 personnes avaient été reçues.

La répartition des démarches en atelier concerne pour la plus grande part les démarches liées aux aides sociales, suivies des démarches relatives aux impôts.



Concernant le public, alors que chez les femmes la tranche d'âge la plus importante concerne les 18-25 ans, chez les hommes elle concerne majoritairement les 26-64 ans. Le public majoritaire est féminin.

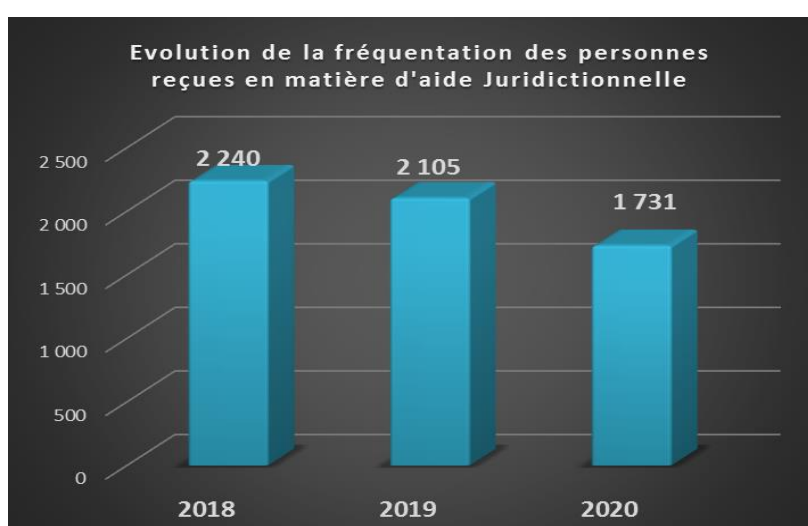


Le dispositif d'aide d'accès à l'aide juridictionnelle (AJ) :

Le dispositif CIBV-AJ, en collaboration avec le Centre d'information du barreau de Versailles mis en place en 2016 s'est poursuivi. Il offre une heure de consultation juridique gratuite en cabinet assurée par un avocat au bénéfice de tout demandeur à l'aide juridictionnelle (AJ) et ce, préalablement à la décision du bureau d'aide juridictionnelle (BAJ). En 2020, ce sont 10 personnes qui en ont été bénéficiaires. Il s'agit principalement de contentieux prud'homaux, de la famille et d'actions en responsabilité. Compte tenu de la crise sanitaire ce dispositif a enregistré moins de demande (27 en 2019).

En complément de ce dispositif, le CDAD organise une formation des professionnels du secteur social. Celle-ci est dispensée par la vice-présidente du BAJ. Cette formation est destinée aux professionnels amenés dans le cadre de leurs fonctions, à orienter, aider et accompagner les demandeurs à l'aide juridictionnelle (exemple : agent d'accueil en juridiction, MJD, PAD ou RAD, écrivain public, travailleur social, juriste). En raison de la crise sanitaire, aucune session n'a été organisée dans l'année.

En outre, des permanences spécifiques pour l'AJ sont assurées dans certaines structures. La fréquentation des personnes reçues est de 1 731 personnes (2 105 en 2019). Ici encore, en raison du contexte particulier, on constate une diminution par rapport à 2019.



3.2.2 Actions de communication

Concernant la journée nationale de l'accès au droit 2020, le conseil d'administration du CDAD des Yvelines du 10 mars 2020 avait approuvé la reconduction du dispositif mis en place en 2019.

Des permanences avaient été assurées par tous les professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires) notamment au sein du PAD adossé au SAUJ du Palais de justice de Versailles. Compte tenu de la crise sanitaire, cette journée n'a pu être organisée.

Le projet « citoyenneté-tribunal » a été réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) en début d'année. Cette action à destination des écoliers du primaire a été également suspendu le 13 mars (cf. supra).

3.2.3 Outils de communication

Le site Internet du CDAD des Yvelines :

Le site Internet du CDAD a été mis en ligne en mars 2018 : <http://www.cdad-yvelines.justice.fr/> .

Le site, élaboré en collaboration avec les CDAD du Val d'Oise et le CDAD des Hauts-de-Seine, a été conçu pour répondre à la fois aux demandes des professionnels et des particuliers. Dès la page d'accueil, une carte géographique interactive offre une vue générale des structures existantes sur le département et permet d'obtenir immédiatement leurs coordonnées et services.

Il est aussi possible d'effectuer une recherche plus approfondie : un moteur de recherche est intégré proposant une recherche par code postal, puis par structure ou type d'intervenant ou domaine juridique concerné. La base de données étant renseignée pour les trois départements, il est possible d'obtenir des informations sur la commune indiquée, mais aussi sur tout le département et dans les départements voisins.

Une page est consacrée à la présentation du CDAD, ses missions et sa composition. Le rapport annuel d'activité est téléchargeable ainsi que le formulaire de demande de subvention.

Une page est consacrée aux différentes structures d'accès au droit avec la possibilité de télécharger les plaquettes de présentation.

Une page est dédiée à la médiation et à la conciliation. Une notice d'information, des modèles de convention et modèle de requête sont disponibles sur cette page

Une page présente les aides disponibles en ligne (notamment avec le lien vers PORTALIS, le portail du justiciable). Le lien Educadroit en page d'accueil du site vise à favoriser la compréhension par les plus jeunes, des grandes règles de droit dans un langage non académique.

Dans la page « actions et guide » sont disponibles, par exemple, les informations et les supports pédagogiques à destination des professeurs qui souhaitent que leurs élèves assistent à une audience et une intervention en classe. Le guide de l'accès au droit dans le département est également téléchargeable sur cette page, ainsi que la liste des permanences d'aide aux victimes. Enfin, une dernière page est consacrée aux actualités.

20 articles ont été publiés dans la rubrique actualité. Durant les périodes de confinement, plusieurs informations ont été mises en lignes. Elles ont été regroupées par thématiques (accès au droit/contacts, violences conjugales et intrafamiliales/aide aux victimes, économie/entreprises, surendettement etc..). Les informations utiles sur l'activité du tribunal judiciaire et des tribunaux de proximité ont aussi été mises en ligne (semaine du 11 mai à la semaine du 6 juillet).

En 2020, on enregistre 38 783 visites sur le site, soit une augmentation de 19,63 % par rapport à 2019 (+ 6 364 visites). Un pic de la fréquentation est observé entre mai 2020 et septembre 2020 avec 6 323 visiteurs soit plus de 59 % par rapport à la fréquentation entre mai 2019 et septembre 2019 (3 970 visiteurs).

Guide et plaquette d'information :

Le guide de l'accès au droit du département des Yvelines a été actualisé en 2020. Ce guide à destination de tout public est en ligne sur le site Internet du CDAD des Yvelines.

Une plaquette d'information recensant les permanences du PAD adossé au SAUJ du palais de justice de Versailles a été réalisée en 2020. Cette plaquette d'information est distribuée par les agents du SAUJ.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2020 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2020

Le CDAD des Yvelines a poursuivi sa politique de soutien aux actions d'informations et/ou de consultations juridiques menées au sein des différentes structures du département. **Les dispositifs s'adressent prioritairement aux personnes en situation de fragilité sociale et/ou économique.**

Les informations et consultations juridiques sont dispensées dans les domaines juridiques les plus demandés : droit de la famille, droit du logement, droit du travail, consommation et surendettement, droit des étrangers, avec un accompagnement dans les démarches administratives pour les personnes les plus démunies. C'est pourquoi, des dispositifs ont été assurés aux publics très fragilisés socialement afin de les accompagner concrètement dans leurs démarches et suivis juridiques.

Ainsi, le CDAD des Yvelines a souhaité mettre en œuvre en 2020, **une action pour l'accompagnement des personnes concernées par une mesure d'expulsion locative au stade de l'audience du tribunal de proximité de Saint Germain en Laye** avec la mise en place de permanences assurées par une association spécialisée (*cf.supra*).

De plus, en 2020, le CDAD des Yvelines a renouvelé son soutien **aux actions engagées pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques »** (*cf.supra*).

Le **PAD adossé au SAUJ** s'est étoffé, avec la mise en place de permanences pour l'information juridique et **l'accompagnement des personnes en difficulté sociale**, notamment en matière de surendettement (*cf.supra*).

La politique **sur l'accès à l'aide juridictionnelle (AJ)** s'est également maintenue en 2020 avec l'intégration des permanences spécifiques sur l'AJ au PAD adossé au Service d'accueil unique du justiciable du palais de justice de Versailles et la poursuite du dispositif de consultations préalables appelé dispositif « CIBV-AJ » (*cf.supra*).

Le dispositif du **PAD pénitentiaire** s'est poursuivi. Ce dernier s'est également développé avec la mise en place de permanences en droit des étrangers assurées par des avocats spécialisés du barreau de Versailles à la maison centrale de Poissy et par un bénévole à l'établissement pour mineurs de Porcheville. Malgré le contexte sanitaire le bilan est relativement positif (*cf. supra*).

La politique **de formation à l'égard des jeunes** s'est enrichie avec un projet « **citoyenneté-tribunal** » réalisé avec le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance. Toutefois, en raison du contexte particulier ces dispositifs ont dû être suspendus (*cf.supra*).

Un des impacts de la crise sanitaire concerne les statistiques 2020 qui montrent un certain recul de la fréquentation. Cela se traduit également au niveau de l'accueil de la structure. Il s'agit principalement de la conséquence du premier confinement. Concernant les permanences des partenaires, même si celles-ci ont pu dans la majorité se poursuivre, une fraction relativement significative s'est faite en distanciel pour certaines structures. Dans certains cas, cela a pu induire une qualité moindre dans la réponse apportée à l'utilisateur et une surcharge de travail pour l'accueil des structures (transmission de document scanné, impression, courriel ...).

Toutefois, ce nouveau fonctionnement qu'a imposé le contexte particulier a permis d'élargir l'offre de services pour certaines structures.

4.2 Perspectives pour l'année 2021

4.2.1 Moyens prévisionnels

Remarque préliminaire : le budget 2021 présenté ci-dessous est prévisionnel, le CDAD des Yvelines n'ayant pas reçu la notification de l'ensemble des subventions. En outre, certaines subventions peuvent encore être recherchées.

Les ressources financières prévisionnelles pour 2021 sont de 236 160,00 € et se présentent comme suit :

FINANCEURS	2021	%
Ministère de la Justice	220 000,00 €	93,16%
Département des Yvelines	8 000,00 €	3,39%
Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	8 000,00 €	3,39%
Agence de service civique	160,00 €	0,07%
TOTAL	236 160,00 €	100
<i>Prévisionnel diminution sur le fonds de roulement</i>	<i>21 854,86 €</i>	

Le budget prévisionnel 2021 est élaboré sur l'obtention des subventions octroyées par le ministère de la justice. La subvention 2021 totale accordée par le ministère de la justice est de 220 000 € (dont 10 600 € de crédits fléchés), soit : + 15 000 € par rapport à la subvention attribuée au CDAD en 2020.

En outre, la prévision des recettes est réalisée sur l'hypothèse de l'obtention des subventions demandées auprès de nos partenaires, soit :

- 10 000 € auprès de la Direction de l'Insertion & de l'Accompagnement Social (DIAS) du département des Yvelines pour l'accompagnement individualisé des personnes dans leurs démarches juridiques, le développement des actions facilitant l'accomplissement des démarches « numériques », la poursuite du nouveau dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative mis en place en 2020 au tribunal de proximité de Saint Germain en Laye. Par précaution, la prévision du budget rectificatif N°1 2021 (B2) est de 8 000 € correspondant à celle allouée en 2020,

- 8 000 € au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de soutenir le fonctionnement du PAD pénitentiaire. Il s'agit notamment du financement de l'intervention de l'écrivain public et de l'association CIDFF,

- 160 € au titre du soutien de l'agence du service civique. Ces recettes sont destinées à la formation du volontaire de service civique.

A la rédaction du présent rapport, le CDAD des Yvelines n'a pas reçu la notification de ces deux subventions.

Ces ressources seront employées à financer les **dépenses 2021** suivantes :

AFFECTATION	2021	%
Enveloppe d'emploi	2 500,00 €	0,97%
Enveloppe de fonctionnement	27 264,86 €	10,57%
Enveloppe d'intervention	228 250,00 €	88,46%
Enveloppe d'investissement	0 €	0,00%
TOTAL	258 014,86 €	100

L'enveloppe d'emploi reste inchangée et aucun investissement n'est prévu pour 2021.

L'enveloppe de fonctionnement est destinée à financer les dépenses concernant notamment, les prestations relatives à l'infogérance et au suivi du progiciel de comptabilité (GFI-Inetum), la maintenance du site Internet, les permanences de l'écrivain public au sein du PAD pénitentiaire sous contrat de prestation de service et les actions programmées pour la journée nationale de l'accès au droit.

L'enveloppe d'intervention représente le poste principal des dépenses (88,46%). Cette enveloppe est destinée au financement des actions et permanences d'information et/ou de consultations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département. Celles-ci sont assurées par différents partenaires (associations et professionnels du droit). Il est également inclus les actions axées vers l'accompagnement individualisé des personnes pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques » et le dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative. Enfin, il est intégré les actions prévisionnelles 2021 (cf.*infra*).

Les permanences des huissiers de justice et des notaires ne sont pas incluses dans les dépenses puisqu'elles sont valorisées en totalité au titre des apports en nature au CDAD des Yvelines (cf.*supra*). Pour les avocats, une partie est valorisée en apport en nature et pour celles qui font l'objet d'un financement, le coût est calculé sur la base d'un tarif forfaitaire de 150 € TTC pour deux heures. Enfin, les consultations des avocats effectuées en cabinet dans le cadre du dispositif « CIBV-AJ » sont quant à elles, facturées à hauteur de 40 € TTC par dossier.

4.2.2 Actions prévisionnelles

Le CDAD des Yvelines poursuivra les dispositifs existants en apportant un soutien financier important aux associations, aux professionnels du droit et à l'écrivain public qui assurent les permanences d'informations juridiques au sein des structures de l'accès au droit du département.

En outre, il continuera à soutenir les actions pour faciliter l'accomplissement des démarches « numériques. » et le dispositif envers les personnes concernées par une expulsion locative.

Au cours de l'année 2021, de nouvelles actions sont également envisagées.

a) Création d'un Point-justice (PAD) « jeunes »

La création de ce PAD a pour objectif de permettre aux jeunes (et à leurs parents) de bénéficier d'informations et de conseils juridiques par des avocats ou des juristes d'associations afin de trouver une solution adaptée à leur situation.

b) Création d'un Point-justice (PAD) en milieu psychiatrique

Ce PAD est à destination des personnes malades internées qui se retrouvent sans aides extérieures pour gérer leur situation administrative et sociale.

c) Le dispositif France Services

Des actions concernant la mise en place des France Services dans le département des Yvelines sont envisagées. Il peut s'agir notamment de la création de permanences au sein des trois structures labellisées France Services (Thoiry, Les Mureaux et Trappes), les structures en cours de labellisation (Bonnières-sur-Seine et Sartrouville) et celles susceptibles d'être labellisées en 2021.

4.2.3 Observations éventuelles

L'accès au droit dans les Yvelines est riche de ses structures et intervenants, même si la couverture territoriale reste à développer dans les zones rurales et le sud du département.

Les ressources humaines du CDAD des Yvelines restent insuffisantes pour assurer pleinement toutes les missions qui lui sont imparties.